

CONTRAT D'ENTRETIEN CLIMATISEURS

OPERATEUR	DETENTEUR DE L'EQUIPEMENT		
 LS ENERGIES Luigi SALGAROLO Domaine Le Petit Belvèze Route de Cuxac 11100 NARBONNE 06.88.67.46.20 - 04.68.32.28.23 Attestation de capacité n° 973623 - Catégorie 1	Nom		
	Adresse		
	Code Postal	Téléphone	
	Ville		
Equipement concerné :	Mise en service le :		Fluide frigorigène :
	Marquage (oui/non) :		Charge initiale :

Tout détenteur d'équipement est tenu de faire procéder à sa charge en fluide frigorigène, à sa mise en service ou à toute autre opération réalisée sur cet équipement qui nécessite une intervention sur le circuit frigorifique par un opérateur disposant de l'attestation de capacité prévue à l'article R. 543-99 à R. 543-1007. L'opérateur établit une fiche d'intervention pour chaque opération nécessitant une manipulation des fluides frigorigènes effectuée sur un équipement. Cette fiche mentionne les coordonnées de l'opérateur, son numéro d'attestation de capacité prévue aux art. R 543-99 à R 543-107 ainsi que la quantité de fluide éventuelle dans cet équipement. Elle indique la nature, la quantité et la destination du fluide récupéré ainsi que la quantité de fluide éventuelle dans cet équipement. ainsi que la quantité de fluide éventuelle dans cet équipement. Elle indique la nature, la quantité et la destination du fluide récupéré ainsi que la quantité de fluide éventuelle dans cet équipement. Pour tout équipement dont la charge en fluide frigorigène est supérieure à 3 kg, cette fiche est signée conjointement par l'opérateur et le détenteur de l'équipement qui conserve l'original. L'opérateur et le détenteur conservent alors une copie de cette fiche pendant une durée d'au moins 5 ans Pour tout équipement dont la charge en fluide frigorigène est supérieure à 3 kg, cette fiche est signée conjointement par l'opérateur et le détenteur de l'équipement qui conserve l'original. L'opérateur et le détenteur conservent alors une copie de cette fiche pendant une durée d'au moins 5 ans et la tiennent à disposition des opérateurs intervenant ultérieurement sur l'équipement et de l'administration. Le détenteur tient un registre contenant, par équipement, les fiches classées par ordre chronologique.

BRONZE

Vérification et contrôle général des unités intérieures et extérieures	Vérification des fixations et du circuit frigorifique	Recherche de fuite sur circuit avec détecteur électronique	Contrôle des performances de l'appareil	Nettoyage des filtres	Traitement anti bactérien de l'évaporateur
Etablissement du Certificat d'intervention					

ARGENT

Vérification et contrôle général des unités intérieures et extérieures	Vérification des fixations et du circuit frigorifique	Recherche de fuite sur circuit avec détecteur électronique	Contrôle des performances de l'appareil	Nettoyage des filtres	Nettoyage de l'unité intérieure
Vérification des vannes liquides et gaz	Vérification des températures et des pressions	Traitement anti bactérien de l'évaporateur	Etablissement du Certificat d'intervention		

Vos avantages : Un contrôle renforcé. Une garantie d'un an supplémentaire sur l'étanchéité du circuit. En cas d'anomalie ou de fuite sur le circuit, la réparation, la mise sous pression azote et la recharge sont comprises. (Hors pièces de rechange et/ou matériel garanti par le constructeur ou l'installateur)

OR

Vérification et contrôle général des unités intérieures et extérieures	Vérification des fixations et du circuit frigorifique	Recherche de fuite sur circuit avec détecteur électronique	Contrôle des performances de l'appareil	Contrôle de l'alimentation électrique, intensités et resserage des connexions	Nettoyage des filtres
Nettoyage de l'unité intérieure	Nettoyage de l'unité extérieure (si accessible)	Vérification de l'écoulement des condensats	Vérification des températures et des pressions	Vérification de la surchauffe et du sous refroidissement	Traitement anti bactérien de l'évaporateur
Etablissement du Certificat d'intervention	Rappel et explication de fonctionnement du climatiseur				

Vos avantages : Un contrôle total de votre installation . Nettoyage complet de vos unités. **Main d'oeuvre et déplacement compris** pendant un an. Le matériel défectueux est remplacé sans frais supplémentaires. En cas d'anomalie ou de fuite sur le circuit, la réparation est, la mise sous pression azote et la recharge sont comprises. (Hors pièces de rechange et/ou matériel garanti par le constructeur ou l'installateur). La **garantie OR** est réservée uniquement aux appareils frigorifiques installées par l'entreprise LS ENERGIES.

TARIF ANNUEL H.T. / TVA 10% sauf pour les maisons neuves ayant moins de 2 ans (20%)

	CONTRAT	MONO SPLIT	BI SPLIT	TRI SPLIT	QUADRI SPLIT
	BRONZE	80 €	110 €	140 €	170 €
	ARGENT	100 €	130 €	157 €	214 €
	OR	130 €	160 €	187 €	244 €
	Frais de déplacement	25 € (20 km)	35 € (35 km)	50 € (50 km)	75 € (Grand déplacement)

SOUSCRIPTION DU CONTRAT

Le présent contrat est limité à une année et prend effet à la date de la signature, la reconduction tacite s'opère en année. Les deux parties peuvent rompre le contrat à la fin de chaque année par lettre recommandée avec accusé de réception en tenant compte d'un délai de préavis de deux mois. LS ENERGIES est en droit de réaliser le contrat, sans délai et sans dédommagement, s'il y a endommagement volontaire ou involontaire de l'installation frigorifique, dûs aux conditions climatiques, catastrophes naturelles, mauvais usage, accident, incendie ou manipulations d'une tierce personne non autorisée à manipuler les fluides frigorigènes. Ne sont couverts dans les contrats : les pannes électriques du réseau EDF, les fusibles défectueux, les pannes de courant, les dégâts des eaux ou gel, les incendies ou la foudre.

Le client s'engage à laisser libre circulation à l'opérateur pour l'entretien.

Je, soussigné (1) :, souscris à votre contrat (2) Pour un (3) Et un déplacement à (4)

Ci-joint un chèque libellé à LS ENERGIES d'un montant de (5)

Dès réception du chèque, vous serez contracté par l'entreprise pour prendre un rendez vous.

- 1- Nom Prénom
 - 2- Bronze, Argent ou Or
 - 3- Mono Split - Bi Split, tri Split, Quadri Split
 - 4- Nom de la ville
 - 5- Montant total (contrat + déplacement + TVA)
-LE

Signature
précédée du nom du signataire, avec la mention "Lu et approuvé", "Bon pour Commande"